



## **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Dragage des sédiments du port de La Teste de Buch et de son chenal d'accès**

**Communes concernées : La Teste de Buch et Gujan Mestras**

Une enquête publique est prescrite du lundi 20 juillet au lundi 20 août inclus afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le dragage du port de La Teste de Buch et de son chenal d'accès et du bassin de l'ancienne entreprise des chantiers des Prés Salés, dit bassin Couach. Les sédiments dragués seront transportés vers le site de traitement de la Mole sur la commune de Gujan Mestras.

Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le responsable du projet est le Syndicat mixte des ports du bassin d'Arcachon 47 avenue de Certes Audenge 33980. Les informations relatives au projet peuvent être demandées auprès de M. Cyril Clément téléphone 06 24 57 52 10.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera consultable dans les mairies de La Teste de Buch et de Gujan Mestras aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

**Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public pourront être déposées :**

- directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies de La Teste de Buch et Gujan Mestras.

– par voie dématérialisée, sur le registre électronique à l'adresse :

<https://www.registre-numerique.fr/dragages-la-teste-de-buch>

- le cas échéant, les observations pourront également être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [dragages-lateste-de-buch@mail.registre-numerique.fr](mailto:dragages-lateste-de-buch@mail.registre-numerique.fr), en veillant à identifier l'objet de l'enquête.

Elles seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Gironde.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2020 »

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de La Teste de Buch, 1 esplanade Edmond Doré, 33260 La Teste de Buch siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, Cité Administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Jean Daniel Alamargot, colonel honoraire de gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, selon le calendrier ci après :

Mardi 21 juillet 2020 de 10 h à 13 heures mairie de La Teste de Buch.

Jeudi 30 juillet 2020 de 14 h à 17 heures mairie de Gujan Mestras

Samedi 8 août 2020 de 9 h à 12 heures mairie de Gujan Mestras

Jeudi 20 août 2020 de 14 h à 17 heures mairie de La Teste de Buch A la fin de l'enquête, copies du rapport du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition de public dans les mairies de La Teste de Buch et de Gujan Mestras, à la Direction départementale des territoires et de la mer ainsi que sur les sites internet des services de l'Etat de la Gironde [www.gouv.fr/publications/publications](http://www.gouv.fr/publications/publications) légales. La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale. Toute information relative à l'organisation de l'enquête publique peut-être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.